

PRÉSENTÉ

179

MEMO52

Consultation sur le développement durable
de la production porcine au Québec

6211-12-007

**MÉMOIRE DE LA
FÉDÉRATION DE L'UPA OUTAOUAIS-LAURENTIDES
ET LE SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE PORCS DES LAURENTIDES**

**PRÉSENTÉ AUPRÈS
DU BAPE
DANS LE CADRE DES AUDIENCES SUR
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

mars 2003

55, rue Grignon St-Eustache (Qc.) J7P 4X1
Tél. : (450) 472-0440 Téléc. : (450) 472-8386
Courriel : outaouais-laurentides@upa.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
CHAPITRE 1 - CONTEXTE DE L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE DE LA FÉDÉRATION	
1.1 Disparités régionales	4
1.2 Production porcine	4
1.3 Dynamisme agricole	5
1.4 Saturation des sols en phosphore	5
CHAPITRE 2 - CONTEXTES DANS LESQUELS NOTRE AGRICULTURE ÉVOLUE	
2.1 Contexte environnemental	6
2.1.1 Cadre réglementaire	6
2.1.2 Initiatives agroenvironnementales de l'UPA	7
2.2 Contexte social et enjeux de la cohabitation	8
2.3 Contexte économique	8
CHAPITRE 3 - PISTES DE RÉFLEXION	
3.1 Recherche de compromis acceptables	9
3.2 Éviter le piège du mur-à-mur	9
3.3 Assurer la pérennité des entreprises agricoles	9
3.4 Laisser la chance à la réglementation existante	9
CONCLUSION	10
BIBLIOGRAPHIE	11

L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

En créant l'Union catholique des cultivateurs en 1924, devenue en 1972 l'Union des producteurs agricoles (UPA), les agriculteurs et les agricultrices du Québec ont résolument opté pour l'action collective en agriculture, et cet engagement ne s'est jamais démenti. Ils se sont donnés ainsi un syndicalisme agricole vigoureux, c'est-à-dire un mouvement autonome voué à la défense de leurs intérêts et à la promotion de l'agriculture.

L'action de l'UPA s'inscrit au coeur du tissu rural québécois et façonne le visage des régions à la fois au plan géographique, communautaire et économique. Maximisant toutes les forces vives du terroir québécois, le syndicalisme agricole et son action collective ont mis l'agriculture du Québec sur la carte du Canada et sur celle du monde entier.

Avec l'UPA, les producteurs et les productrices agricoles du Québec se sont donnés un outil qui leur permet de maîtriser leur destin. Ils sont fiers de travailler collectivement à la noble tâche de nourrir le Québec et de contribuer significativement à son développement durable.

Aujourd'hui, l'UPA regroupe 16 fédérations régionales et 21 syndicats ou fédérations spécialisés. Elle compte sur l'engagement direct de plus de 3 000 producteurs et productrices agricoles à titre d'administrateurs.

La Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides est l'une des 16 fédérations régionales regroupées au sein de l'UPA. Elle est composée de 14 syndicats de base ainsi que 17 syndicats spécialisés et comprend 2872 entreprises agricoles représentées par 3498 producteurs et productrices. Son territoire est vaste, elle couvre l'Outaouais, les Hautes et Basses Laurentides ainsi que Laval et la CUM, soit 15 MRC donc la Communauté Métropolitaine de Montréal.

Le Syndicat des Producteurs de Porcs des Laurentides est affilié à la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides et couvre le même territoire que cette dernière. Ce syndicat spécialisé comprend 48 entreprises agricoles représentées par 63 exploitants.

Les audiences sur le développement durable de la production porcine au Québec par la Bureau d'audiences publiques sur l'environnement interpelle grandement la Fédération et son syndicat spécialisé. C'est pourquoi, nous vous remercions de nous permettre de vous présenter ce mémoire.

INTRODUCTION

En juillet 2002, le Gouvernement imposait un moratoire sur la production porcine au Québec et décrétrait des audiences publiques sur le développement durable de la production porcine au Québec. C'est dans le cadre de ces audiences publiques que nous vous déposons notre représentation.

Les producteurs de la région Outaouais-Laurentides se prêtent à l'exercice de la Commission et reconnaissent que la présente démarche permettra de démystifier une partie des enjeux associés au problème de cohabitation entre les producteurs agricoles et les citoyens.

Cependant, nous tenons à préciser que ce n'est pas avec gaieté de cœur que les producteurs réussissent à contenir leurs frustrations lorsque des individus expliquent publiquement leur opposition à tout développement de leurs entreprises.

Ce fait étant établi, pour le bénéfice de la Commission, la Fédération et le Syndicat des producteurs de Porcs des Laurentides présenteront dans ce mémoire le contexte de l'agriculture sur son territoire.

Par la suite, nous présenterons à la Commission ce qui nous apparaît être le contexte dans lequel évolue notre agriculture, à savoir le contexte environnemental, social et économique. Finalement, nous tenterons de dégager des pistes de réflexion dont la Commission pourrait s'inspirer dans sa recherche de solution.

CHAPITRE 1

Contexte de l'agriculture sur le territoire de la Fédération

1.1 Disparités régionales

Le territoire de la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides et du Syndicat des producteurs de Porcs des Laurentides est le même. Ce vaste territoire couvre l'Outaouais, les Laurentides, Laval et Montréal.

En plus d'être très vaste, notre région est composée de particularités régionales. Ces disparités se retrouvent au niveau de la topographie, des potentiels agricoles, du climat, du type d'agriculture et de la diversification des entreprises agricoles particulièrement en milieu péri-urbain. Par ces caractéristiques particulières on peut départager l'agriculture sur le territoire en deux réalités, l'une caractérisée par une agriculture extensive située en Outaouais et dans les Hautes-Laurentides et l'autre caractérisée par une agriculture intensive située dans les Basses-Laurentides.

L'Outaouais et les Hautes Laurentides, sont caractérisées par une topographie accidentée, où l'on retrouve des montagnes, des vallons et vallées traversés par de grandes rivières. Outre la topographie, ces deux secteurs ont comme points en commun leur potentiel agricole, leur dynamisme agricole et la présence d'une agriculture de type extensive. En effet, les productions agricoles retrouvées sont variées, toutefois la principale production est l'élevage de bovins.

Pour sa part, la région des Basses-Laurentides est le secteur agricole le plus dynamique de la Fédération. Ce territoire bénéficie des conditions climatiques et géographiques de la vallée du St-Laurent ainsi que de la proximité des marchés et des consommateurs (le Grand Montréal). Par ailleurs, on y retrouve les plus haut potentiel agricole en terme de classe de sol (classe 1, 2 et 3). Dans cette région, la production laitière est reine. Toutefois, plus l'on s'approche de l'urbanisation, plus les productions végétales deviennent prédominantes.

En fait le territoire de la Fédération Outaouais-Laurentides est caractérisé par une agriculture offrant une grande diversité. On y trouve de l'élevage, des cultures maraîchères, de la pomiculture, de la grande culture, de la sylviculture, de l'acériculture etc.

1.2 Production porcine

En 2001, la région de l'Outaouais-Laurentides comptait seulement 79 entreprises de production porcine sur un total de 2748 entreprises agricoles¹. Ce qui équivaut à environ 3% des entreprises agricoles de la région. En moyenne, les entreprises comptaient 560 têtes pour l'année 2001.

¹ *Portrait bioalimentaire régional de l'Outaouais*, novembre 2002, page 9

Par ailleurs, le MAPAQ, dans son portrait régional Outaouais-Laurentides, conclut qu'environ neuf entreprises porcines sur dix sont des entreprises à caractère familial.

La présence d'entreprises porcines sur le territoire de l'Outaouais n'a jamais fait l'objet de critique. Toutefois, nous avons constaté lors des audiences du BAPE qu'il en était autrement sur le territoire des Basses-Laurentides. Étant plus près du grand bassin de population, la zone agricole permanente de ce territoire est fragilisée par l'implantation d'usages non agricoles, par des activités touristiques et agro-touristiques.

1.3 Dynamisme agricole

Le dynamisme agricole est l'indice qui reflète la vitalité d'un secteur agricole. Il se mesure par le taux d'occupation² de la zone agricole par des entreprises agricoles. Plus précisément, l'occupation de la zone agricole correspond à la superficie de la zone agricole décrétée qui est utilisée par des entreprises agricoles.

Selon statistique Canada, en 2001, le taux d'occupation de la région administrative de l'Outaouais était de 53%. Cette donnée indique d'abord que la zone agricole permanente n'est utilisée qu'à 53%, laissant ainsi un potentiel d'implantation très intéressant pour des productions agricoles. Cette donnée explique également le manque de vitalité économique souvent déploré pour cette région.

Dans une moindre mesure, il existe aussi un potentiel de développement sur le territoire des Hautes-Laurentides. À titre indicatif, le taux d'occupation pour les MRC d'Antoine-Labelle et la Rivière-du-Nord était de 62% selon le recensement fédéral de 2001.³

La réalité est différente dans la plaine agricole périurbaine qui constitue les Basses-Laurentides. On constate un très haut taux d'occupation de la zone agricole frôlant le 90%.⁴ En fait, les agriculteurs exploitent la presque totalité de la zone agricole.

1.4 Saturation des sols en phosphore

Le MAPAQ, dans son portrait bioalimentaire régional de l'Outaouais⁵, fait très bien ressortir le manque d'apport en phosphore des sols de cette région. En effet, presque 75% des sols du territoire de l'Outaouais ont un coefficient de saturation en phosphore

² La zone agricole ne peut être occupée à 100%, puisqu'elle est un espace continu incluant le réseau hydrique, les routes, les lignes électriques, etc.

³ Statistique Canada, 2001

⁴ Idem

⁵ *Présentation du Portrait bioalimentaire régional de l'Outaouais*, novembre 2002, acétate

moindre de 10%. Alors, que cette proportion est d'environ 68% pour le territoire des Laurentides⁶.

Ces données confirment ce que tout le monde sait dans la région, nos sols sont pauvres en phosphore.

En combinant la disponibilité des sols en zone agricole permanente avec la pauvreté en phosphore de ces mêmes sols, on constate que notre région est loin de la situation alarmante décrite par certains. Voir même, notre région offre un intéressant potentiel d'accueil pour de nouvelles entreprises de productions animales.

CHAPITRE 2

Contextes dans lesquels notre agriculture évolue

2.1 Contexte environnemental

L'agriculture est intimement reliée à l'environnement. L'eau, l'air et le sol sont des ressources précieuses. Nos producteurs en sont de plus en plus conscients. Ils intègrent et adaptent donc, de plus en plus, leurs pratiques à ces nouvelles prérogatives environnementales.

2.1.1 Cadre réglementaire

En matière de protection de l'environnement et de gestion du territoire agricole, les producteurs doivent déjà conjuguer avec une multitudes de règlements. Dans l'ensemble de cette réglementation, l'on retrouve notamment le règlement sur les exploitations agricoles (REA) et le règlement sur le captage des eaux souterraines (RCES).

▪ Règlement sur les exploitations agricoles (REA)

Le 15 juin 2002, le gouvernement du Québec adoptait son nouveau règlement régissant les exploitations agricoles. Quoique moins lourd au niveau administratif que le règlement précédant, le REA vient contraindre une fois de plus l'exploitation de nos entreprises agricoles.

▪ Règlement sur le captage des eaux souterraines (RCES)

Le 15 juin 2002, le gouvernement mettait en force le règlement sur le captage des eaux souterraines (RCES) qui vise deux objectifs soit de :

- ⇒ Favoriser la protection des eaux souterraines destinées à la consommation humaines;
- ⇒ Minimiser la répercussion négative du captage des eaux.

⁶ *Présentation du Portrait bioalimentaire régional des Laurentides*, janvier 2003, acétate

Le RCES comprend de nouvelles mesures de protection, particulièrement en milieu agricole.

2.1.2 Initiatives agroenvironnementales de producteurs

Bien au-delà des obligations réglementaires, les producteurs agricoles, via l'UPA, se sont dotés d'un plan d'action en agroenvironnement pour l'année 2002-2003. Ce plan vise à sensibiliser les producteurs et à accélérer la mise en conformité des entreprises agricoles aux nouvelles exigences agroenvironnementales. De plus, ce plan fait la promotion, auprès du grand public, des initiatives agroenvironnementales adoptées par les producteurs.

Le plan d'action agroenvironnemental comprend trois volets d'intervention:

⇒ **Volet 1 :** *Campagne d'identification de puits en milieu agricole :*

L'UPA invite ses producteurs agricoles à installer sur leurs exploitations des panneaux de signalisation identifiant clairement la localisation des puits situés à proximité des terres en culture.

Dès cette année quelque 400 puits seront identifiés sur notre territoire. L'objectif de ce projet est de reconnaître l'importance de préserver la ressource eau en respectant les distances séparatrices lors d'épandages et de pulvérisation.

⇒ **Volet 2 :** *Valorisation des projets agroenvironnementaux des producteurs agricoles;*

Une fois par semaine, un article à teneur agroenvironnementale est produit par l'UPA et diffusé auprès d'une trentaine de médias locaux. Les sujets reflètent les actions en agroenvironnement des producteurs de la région.

Ce projet vise à valoriser et promouvoir les initiatives agroenvironnementales des producteurs agricoles et à stimuler ceux-ci à adopter des pratiques agricoles durables.

Par la même occasion, nous informons l'ensemble de la population de la région des gestes concrets et des investissements que les producteurs réalisent pour adapter leurs pratiques agricoles aux nouvelles exigences environnementales. Au 24 février 2003, 42 articles ont été publiés.

⇒ **Volet 3 :** *Protection des berges et réduction de l'érosion des sols*

En collaboration avec le MAPAQ, les clubs agroenvironnementaux et l'UPA de la région des Laurentides, un certain nombre d'entreprises agricoles seront visitées dans le but d'établir un diagnostic de l'état des cours d'eau. Suite à ce diagnostic,

les entreprises agricoles pourront aménager des ouvrages pour la protection des berges dont l'objectif est de réduire l'érosion des sols.

D'autre part, nous collaborons aux travaux du Comité d'assainissement et d'aménagement du ruisseau Lacorne. Il s'agit du premier comité de ce genre sur notre territoire.

2.2 Contexte social et enjeux de la cohabitation

La problématique de la cohabitation n'est pas récente. Avec l'entrée en vigueur, en juin 1997 de la loi 23, le gouvernement instaurait plusieurs éléments afin de résoudre ce problème. Ainsi, le concept de distances séparatrices et le principe de réciprocité étaient avancés.

La loi 23 n'ayant pas répondu aux attentes, notamment en matière de développement des entreprises agricoles, le gouvernement adoptait, le 21 juin 2001, la loi 184. Rappelons que cette loi découle d'une entente de principe intervenue entre l'UPA et la Fédération québécoise des municipalités.

Si, pour les producteurs agricoles, l'on reconnaît un droit d'accroissement aux entreprises d'élevages existantes au 21 juin 2001, cette loi donne plusieurs pouvoirs aux municipalités pour assurer une cohabitation harmonieuse.

En effet, désormais les municipalités peuvent avoir recours au zonage de production agricole. Ainsi, les municipalités pourront instaurer un zonage de production au pourtour des périmètres d'urbanisation, des secteurs de villégiature, récréotouristique et d'autres secteurs déterminés dans les schémas d'aménagement.

Les nouvelles orientations gouvernementales en matière de protection du territoire et des activités agricoles, adoptées en décembre 2001, leur confèrent aussi le droit d'adapter certaines dispositions relatives au calcul des distances séparatrices, leur laissant ainsi plus de latitude pour régir l'implantation de bâtiment d'élevage.

Récemment, les municipalités peuvent également réglementer certaines normes d'épandage, voir même, jusqu'à interdire totalement l'épandage agricole sur leur territoire sur 8 jours de leur choix.

2.3 Contexte économique

L'importance de l'apport économique des productions agricoles sur notre territoire a été abondamment démontrée par les trois directions régionales du MAPAQ lors des audiences du BAPE tenues à Hull, Lachute et Montréal.

L'agriculture est un moteur économique important dans notre région. L'agroalimentaire est le moteur économique le plus important pour notre région. Qu'importe les fluctuations des marchés et les déstabilisations économiques mondiales, l'agriculture contribue, année après année, à créer et maintenir des emplois.

CHAPITRE 3 **Pistes de réflexion**

3.1 Recherche de compromis acceptables

Il nous apparaît utopique de penser que les solutions que proposera le BAPE régleront totalement la problématique de cohabitation. Aussi, selon nous, la Commission devra, au mieux, rechercher un compromis qui sera acceptable pour la population et les producteurs porcins. À notre avis, ce compromis est nécessaire et souhaitable pour rétablir la confiance et le respect mutuel de ce qui nous semble parfois être devenu deux solitudes.

3.2 Éviter le piège du mur-à-mur

La Commission devra éviter de tomber dans le piège du «mur-à-mur». Aussi, les solutions proposées devront être assez souples pour être acceptables et applicables dans toutes les régions. On ne peut empêcher des initiatives de développement des productions animales là où un potentiel existe et où il serait collectivement acceptable.

3.3 Assurer la pérennité des entreprises existantes

Dans ses recommandations, la Commission devra faire en sorte que les entreprises agricoles existantes aient le droit de poursuivre leurs activités et leur développement, tout en respectant la collectivité. De plus, tout nouveau projet devrait pouvoir s'implanter dans la mesure où il respecte également la collectivité.

3.4 Laisser la chance à la réglementation existante

À notre avis, les récentes législations imposées aux producteurs agricoles (loi 184, nouvelles orientations gouvernementales, REA, RCES, etc.) sont amplement suffisantes pour maîtriser la situation. De plus, elles n'ont pas encore véritablement eu le temps de faire leurs preuves. Aussi, la Commission devrait considérer qu'une partie des effets souhaités par ces dispositions sont toujours à venir.

CONCLUSION

Déjà une gamme de règlements régissent et encadrent nos pratiques agricoles. Ces obligations ont été mises en place avec des objectifs de protection de la santé publique et de l'environnement et dans le but de résoudre les problèmes de cohabitation. Nous devons composer avec ces nouvelles contraintes.

Parallèlement, nos producteurs se sont dotés d'outils qui accélèrent la mise en conformité de leurs entreprises agricoles aux normes agroenvironnementales, en plus d'informer le public sur leurs initiatives.

Nous espérons que notre représentation a pu sensibiliser la Commission au fait que notre région ne peut, en aucune considération, être comparable aux régions en surplus.

Pour notre part, l'imposition d'un moratoire n'est pas la solution, aussi nous espérons qu'à l'issue des audiences, les modèles envisagées par la Commission permettront de réduire les pressions sociales en regard à nos productions porcines tout en permettant de développer le potentiel existant là où il serait collectivement acceptable.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre représentation.

BIBLIOGRAPHIE

- MAMM, Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement - La protection du territoire et des activités agricoles, Document complémentaire, décembre 2001, 43 pages;
- MAPAQ, Portrait bioalimentaire régional de l'Outaouais, novembre 2002, 19 pages;
- Présentation du portrait bioalimentaire régional de l'Outaouais, novembre 2002, 18 pages;
- Présentation du portrait bioalimentaire régional des Laurentides, janvier 2003, 16 pages;
- Présentation de Michel Boisclair, directeur régional adjoint de l'Outaouais-Laurentides, 13 janvier 2003, 5 pages;
- Présentation du portrait bioalimentaire régional de Lanaudière, décembre 2002, 19 pages;
- Présentation de Marcel Tremblay, directeur de la Direction régionale de Montréal-Laval-Lanaudière, 7 janvier 2003, 3 pages;
- MENV, Rôles et responsabilités du ministère de l'environnement à l'égard de la production porcine – Outaouais - région administrative 07, 21 novembre 2002, 33 pages;
- Rôles et responsabilités du ministère de l'environnement à l'égard de la production porcine – Laurentides - région administrative 15, 13 janvier 2003, 27 pages;
- Rôles et responsabilités du ministère de l'environnement à l'égard de la production porcine – Laval - région administrative 13, 15 janvier 2003, 18 pages;
- Gouvernement du Québec,
Le règlement sur les exploitations agricoles, 15 juin 2002;
- Le règlement sur le captage des eaux souterraines, 15 juin 2002
- UPA Outaouais-Laurentides,
Plan d'action agroenvironnemental 2002-2003, juillet 2001